



Lille, le 07 août 2018

Objet : Enquête-publique du projet éolien de Caumont-Chériennes

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous solliciter au sujet du projet éolien de Caumont-Chériennes qui est actuellement en cours d'instruction au sein de vos services.

Comme vous le savez sans doute, l'enquête publique de ce projet vient de se conclure et nous souhaitons vous apporter des éléments sur la participation de M. DERAY, Président de la Communauté de Communes 7 Vallées Comm. Il est à noter que le commissaire enquêteur a choisi de ne pas prendre en compte cette contribution en concertation avec le tribunal administratif pour des questions de forme.

Nous avons été particulièrement surpris par ce courrier nous reprochant notamment une absence d'échanges et d'informations avec la Communauté de Communes.

Notre approche en matière de développement laisse une place importante à la communication et la concertation et nous n'imaginons pas porter un tel projet de territoire sans en informer la Communauté de Communes concernée. C'est pour cela que durant le développement du projet de Caumont-Chériennes, trois journaux d'information ont été envoyés aux riverains et à l'intercommunalité, dont un conviant aux permanences d'informations ayant eu lieu en février 2017. D'autre part, le Vice-Président en charge de l'Environnement au sein de la Communauté de Communes a participé aux comités de suivi du projet organisés en février et novembre 2015. Ces démarches volontaires illustrent notre souci d'intégration des territoires dans notre démarche de développement.

Par la suite, une rencontre avec Monsieur DERAY a eu lieu en juillet 2017 dans les locaux de la Communauté de Communes.

Je souhaite également vous faire part de notre surprise concernant la présence dans le texte de paragraphes identiques avec une contribution faite durant l'enquête-publique d'un projet porté par une autre société sur la commune de Caumont. Ces éléments nous laissent penser qu'il y a eu pu avoir une confusion entre ces projets. Dans le cas contraire cela ferait apparaître un positionnement anti-éolien de principe de Monsieur DERAY et non une contribution relative au dossier objet de l'enquête publique.

Boralex, dont le siège social est situé à Blendecques dans le Pas-de-Calais, est connue pour être le premier producteur éolien indépendant français. Aujourd'hui plus d'un tiers de nos sites de production sont localisés dans les Hauts-de-France et sont gérés par près de 60 collaborateurs répartis entre nos bases de Blendecques et de Lille.

Nous profitons de ce courrier pour solliciter un rendez-vous à votre convenance afin de vous présenter notre société ainsi que les projets que nous portons dans le département.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Patrick DECOSTRE
Vice-Président & Directeur Général
Portable : 06 64 89 66 21
patrick.decostre@boralex.com

Copie : DREAL Hauts-de-France